

CTM DU 6 JUILLET 2017 PREMIÈRE RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

L'UNSA NE SERA NI UNE ORGANISATION SYNDICALE DOCILE, NI UNE ORGANISATION SYNDICALE D'OPPOSITION SYSTÉMATIQUE !

En ouverture du CTM, Stéphane TRAVERT, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) a souhaité rencontrer les organisations syndicales pour un premier contact.

L'UNSA était représentée par Philippe COSTA, Pierre MERCIER, Alain STEUX, Martine HARNICHARD.

Stéphane TRAVERT, ministre chargé de l'agriculture s'est brièvement présenté en rappelant qu'il est originaire d'un département rural, la Manche, premier bassin laitier européen et qu'il a présidé le conseil d'administration du lycée agricole EPL Nature de Coutances.

A ce titre, il détient une certaine connaissance des sujets agricoles dans un territoire rural.

Le ministre se déclare attaché au service public, à la qualité du dialogue social et aux relations sociales dans le respect de ses interlocuteurs.

Stéphane TRAVERT annonce qu'il recevra chaque organisation syndicale représentative du ministère dans le cadre de bilatérales avant la fin du mois de juillet.

Il affiche également une grande détermination à la réussite des défis à venir et celle de la mise en oeuvre des politiques gouvernementales dans les domaines du ministère de l'alimentation et de l'agriculture. Il retravaille actuellement sur la feuille de route de son prédécesseur, notamment le volet social qu'il soumettra prochainement, pour validation, au Premier Ministre. L'axe du pacte social environnemental, sur l'aspect économique et social, doit être promu car cela est nécessaire. La compétitivité devra être favorisée sans opposer les différents modèles de production ; la complémentarité doit être recherchée.

Sur le domaine de la politique agricole et forestière, la gestion quotidienne et les risques doivent permettre de résoudre la problématique de la gestion de la PAC. Le calendrier, récemment validé, doit être tenu afin de recouvrer une pleine crédibilité et de garantir aux agents la

qualité et le bien être ; il rencontre le directeur de l'ASP dans la foulée du CTM.

Il salue, à cette occasion, le dévouement des agents. La mise en oeuvre du plan d'accompagnement devrait améliorer la situation. Il annonce qu'il a demandé au Ministre, chargé des comptes et de l'action publique, Gérald DARMANIN, le déblocage de 160 contractuels supplémentaires d'ici la rentrée de septembre.

Dans le cadre du Conseil Commun de la Fonction Publique du 10 juillet 2017, consacré à la modernisation des méthodes de travail, des carrières inter ministérielles, il fera valoir les spécificités de notre ministère qui doivent être reconnues.

Enfin, il conclut par l'obligation de la maîtrise de la dépense publique faite à tous les ministères. Le MAA ne sera pas exonéré de cet effort, mais il devra être proportionné à l'exercice des missions. Ainsi, le secteur de l'enseignement agricole devra être traité à parité avec l'Education Nationale. Des outils de communication devront être développés.

En réponse au MAA , l'UNSA a souhaité faire la déclaration suivante :

"Tout d'abord, vous pouvez compter, Monsieur le Ministre, sur l'UNSA pour construire ce dialogue social que vous avez appelé de vos vœux. C'est dans l'intérêt de la communauté de travail. Comme vous, nous y sommes profondément attachés. Nous apprécions vos propos introductifs qui nous sont adressés.

Pour le moment, nous restons plus qu'inquiets quant aux premières annonces du Premier Ministre devant les parlementaires sur l'arrêt de la masse salariale et sur la remise en cause de certaines missions qui vont bousculer les équilibres fragiles de la mandature précédente. L'annonce du gel du point d'indice est déjà un très mauvais signe adressé aux agents qui ne supportent plus d'être la variable d'ajustement budgétaire.

Nous n'attendons pas, de votre part, des réponses immédiates. Mais beaucoup d'interrogations demeurent sur la question de l'avenir du statut des fonctionnaires, la suppression de 50 000 postes de fonctionnaires, l'augmentation de la CSG de 1,7 % ou de l'individualisation du suivi RH de chaque agent vidant ainsi les CAP de leurs compétences. Nous jugerons donc au fil du temps si le discours progressiste du Président de la République trouvera tout son sens dans les décisions qui seront prises.

Dans sa déclaration, devant le congrès du 3 juillet 2017, le Président de la République a rappelé qu'il ne peut y avoir de réforme sans confiance. **Pour l'UNSA, la confiance ne se décrète pas, elle se gagne si toutefois les réformes sont justes, équilibrées et soumises à une véritable concertation.**

Vous arrivez, Monsieur le Ministre, à la tête de notre Ministère, élargi dans son périmètre d'intervention avec le retour du secteur Pêche, et nous nous en félicitons. Si en effet, le Premier Ministre souhaite engager une réflexion d'ensemble sur la remise en cause de certaines missions, sachez que le Ministère s'est continuellement adapté au fil des années. Notre ministère sera-t-il une fois de plus impacté par une nouvelle organisation avec en corollaire la disparition d'autres missions, alors que les alternances politiques ont vidé peu à peu nos domaines de compétences ? Pour ne citer que les plus marquants et les plus récents : l'arrêt de l'ingénierie publique, le décroisement des effectifs du ministère de l'agriculture vers le ministère de l'environnement consacrés aux missions de la biodiversité et à la politique de l'eau.

Quelle que soit l'issue de cette consultation avec l'ensemble des ministères, les agents s'interrogent toujours sur leur avenir professionnel car de nombreux points de vigilance, que nous n'avons cessés de relever au cours des travaux du CTM, perdurent. D'autant que nos services ont été mis à rude épreuve et que la communauté de travail s'est totalement impliquée dans la mise en oeuvre des différents chantiers.

Afin de ne pas alourdir le débat, nous allons les passer en revue et nous les développerons lors de la rencontre bilatérale prévue avec vous d'ici fin juillet.

1^{er} point de vigilance : Des carrières attractives en pleine adéquation avec les missions du MAA

Vos préoccupations sur la carrière des agents rejoignent celles de l'UNSA. Nous vous proposerons des nouveaux plans de carrières pour l'ensemble des agents.

Nous pouvons témoigner que votre prédécesseur, Stéphane LE FOLL a apporté une attention toute particulière à nos demandes consacrées aux carrières

des agents, en particulier celles de la catégorie C de la filière administrative particulièrement malmenée sous le quinquennat de Nicolas SARKOZY.

Mais dans l'immédiat, un mot sur les mesures catégorielles 2017 puisque nous attendons les annonces du Ministre de l'Action et des Comptes Publics à l'occasion du Conseil Commun de la Fonction Publique prévu le 10 juillet prochain.

Nous espérons que la hausse liée au PPCR, accord signé par l'UNSA, ne doit en aucun se faire au détriment des autres mesures catégorielles. Le gouvernement doit respecter les engagements de la mandature précédente. Et pour illustrer mon propos, je citerai Michel ROCARD, reprise par le Premier Ministre "**défaire ce que les autres ont fait, faire ce que d'autres déferont, voilà bien le type de politique dont les électeurs ne veulent plus**".

2^{ème} point de vigilance : La question des conditions de travail dans les services est une de nos préoccupations majeures.

Nous observons, en effet, à de nombreux endroits, une grande fatigue morale des agents liée à l'absence du sens donné au travail, à la baisse continue des effectifs, à un dialogue social inabouti dans certaines instances locales de concertation et aux nombreuses réunions et déplacements qui sont chronophages dans les DRAAF fusionnées et dans les DDI avec l'apparition des facteurs RPS. Nous avons le sentiment que, depuis la mise en place des DDI, nos ministères se désintéressent du niveau local en laissant la main aux préfets avec une chaîne de commandement déficiente.

3^{ème} point de vigilance : Une situation de plus en plus dégradée dans les SEA

Nous ne reviendrons pas sur les dysfonctionnements et les retards importants qui perdurent depuis la campagne PAC 2015. Il sont archi connus. Conscients de l'enjeu que représentent les aides de la PAC pour les exploitants, les agents, qui font preuve de beaucoup de professionnalisme, expriment plusieurs exigences. Nous aurons également l'occasion de les décliner lors de notre rencontre.

4^{ème} point de vigilance : Des contrôles sanitaires et alimentaires insuffisants.

Malgré la création de 180 postes sur trois ans, décidés par Stéphane LE FOLL, la situation reste très tendue. Il y a urgence car, selon le rapport FAYOLLE, nos services rencontrent de sérieuses difficultés pour recruter des TSMA de la spécialité "vétérinaire sanitaire".

Cette situation est liée à la mauvaise image des abattoirs et des contrôles, à la médiatisation des crises agricoles et sanitaires, des vidéos de l'Association L 214 qui insupportent nos collègues.

L'OMM conduit une étude consacrée à l'attractivité des postes en abattoirs. Nous attendons donc, de votre part, une suite positive qui sera donnée aux préconisations de l'OMM.

Monsieur le Ministre, et ce sera notre conclusion, nous attendons de l'écoute, des réponses aux attentes des agents. **Nous soutiendrons ce qui va dans le bon sens et nous combattons ce qui va à l'encontre de la communauté de travail.**"

Après le départ du Ministre, le CTM a été présidé par Valérie MTRICH HECQUET, Secrétaire Général du MAA.

Le CTM a consacré ses travaux aux sujets suivants :

- Point d'information sur les IAE.
- Bilan de la mise en oeuvre du télétravail.
- Point d'actualité sur le dispositif Alim'confiance

Point d'information sur les IAE

L'UNSA est intervenue sur plusieurs points :

- Mise en oeuvre d'une charte de gestion demandée pour les **Attachés d'Administration** ainsi que la révision de leur parcours professionnel. La Secrétaire Générale s'est déclarée favorable sur le fond, mais relève un point de vigilance sur le rattachement interministériel de ce corps au CIGEM. Ce sera, à son avis, plus compliqué. La DGAFP sera consultée. Pour les corps de la filière technique, cela ne pose pas de problème, notamment pour les inspecteurs vétérinaires, car ils sont dans le secteur ministériel.
- Problématique des chefs TSMA, suite à l'application du PPCR : le critère du 8^{ème} échelon, exigé avant le PPCR pour l'inscription sur la liste d'aptitude, a été maintenu ce qui pénalise les agents. En effet, les agents qui devaient bénéficier d'un avancement au 8^{ème} échelon en 2017, sont redescendus au 6^{ème} et doivent attendre 4 ans de plus pour envisager l'inscription sur la liste d'aptitude des IAE.

Il conviendrait de modifier l'article statutaire en remplaçant le critère du 8^{ème} échelon par le 7^{ème} échelon, en concordance avec l'application du PPCR ou étendre les mesures dérogatoires.

La Secrétaire Générale précise que la dérogation effective a été prise en compte pour les agents qui auraient atteint le 8^{ème} échelon avant le PPCR. Aucune réponse n'a été apportée sur le premier point.

- La charte est en contradiction avec le décret du 2 mai 2017 qui stipule que chaque agent pourra dérouler sa carrière sur deux grades au moins. Une expertise est annoncée sur ce sujet.
- Qu'en est-il du travail d'harmonisation inter ministérielle de la liste de fonctions permettant l'accès au GRAF ? Les travaux de concertation du dernier groupe de travail sont en cours avant envoi à la Fonction Publique.

La charte n'a pas un caractère statutaire et l'introduction de la notion pivot permet de traiter les situations particulières. Elle sera diffusée après validation.

Bilan de la mise en oeuvre du télétravail

Le SRH : Le bilan de la première campagne est présenté pour les secteurs d'activité de l'Administration Centrale, les DRAAF-DAAF, l'enseignement supérieur et EPL : 338 demandes formulées : 295 accords (88 %) - 43 refus (12 %).

Les motifs de refus sont les missions non télétravaillables, la très faible distance entre le lieu de travail et le domicile, le dépôt de la demande hors délai et la prise de fonctions trop récente.

Il est indiqué que des éléments qualitatifs seront introduits lors de la prochaine campagne 2018 afin de connaître plus précisément les motifs des accords ou refus ainsi que les lieux de télétravail.

La Secrétaire Générale réaffirme qu'aucun financement dédié n'est prévu pour la mise en oeuvre de ce dispositif et que les cas récalcitrants, pour des motifs financiers, devront lui être signalés.

UNSA : Ce sujet est au cœur des préoccupations de nos collègues en poste en Administration Centrale ou en DRAAF en ce moment. Trop de CT ou groupes de travail se sont réunis dans le cadre d'un dialogue social contraint pour finalement adapter « à leur sauce » le décret cadre ainsi que l'arrêté et la circulaire MAA. Le manque de formation de l'encadrement et des agents, telle que prévue par les textes, peut être une explication mais, quoi qu'il en soit, pour l'UNSA ce n'est pas acceptable.

L'UNSA rappelle que le télétravail est un nouveau droit pour les agents et surtout un nouveau mode de travail

qui ne doit pas être bafoué. Nous demandons donc expressément qu'un groupe de travail dédié soit réuni dans les plus brefs délais afin d'établir un bilan exhaustif de ce qui se pratique actuellement au sein des structures.

Nous demandons qu'une note de service soit envoyée très rapidement aux directeurs pour rappeler les principes de mise en œuvre de ce mode de travail, recadrer les dérapages et faire cesser les abus. Il y a urgence.

A la question de l'UNSA sur la nécessité de former, conformément à la note de service, les agents et les encadrants, le SRH répond qu'il est préférable d'informer régulièrement les DRAAF lors des regroupements réguliers au ministère. Elle précise que 10 DRAAF ont engagé une action de formation, en lien avec les PFRH et 3 ont organisé des discussions collectives.

Point d'actualité sur le dispositif Alim'confiance

La DGAL : Ce dispositif est une attente légitime des citoyens et participe à l'amélioration de la confiance des consommateurs dans le secteur alimentaire.

Au cours de cette expérimentation, près de 3000 restaurants parisiens et plus de 200 restaurants avignonnais ont été inspectés.

Les résultats étaient disponibles pendant une durée de trois mois à Paris et d'un an à Avignon. La mise en place de cette expérimentation n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité des restaurants. 60 % des restaurateurs

parisiens et 73 % des restaurateurs avignonnais, dont les résultats ont été rendus publics, considèrent ce dispositif comme bénéfique.

UNSA : a déjà alerté la DGAL sur les dysfonctionnements de certains aspects de ce dispositif de publication des résultats des contrôles officiels en sécurité sanitaire des aliments.

L'UNSA est bien consciente de l'impact positif en matière d'amélioration du niveau d'hygiène des restaurants. Cependant nos inspecteurs sont confrontés à deux niveaux de contrôle : d'un côté le niveau d'hygiène, qui peut-être satisfaisant (avec la publication des résultats) et le rapport resytal dans son ensemble qui peut contenir des mesures d'avertissement. Les agents vivent très mal cette ambiguïté sur le terrain. De plus ce dispositif impose une contrainte temporelle des re-contrôles qui ne sont pas comptabilisés dans le process GAO.

Certains professionnels font pression pour être contrôlés afin de pouvoir être reconnus par le grand public.

Nos collègues « Fraudes » pour le moment ne sont pas entrés dans le dispositif et y sont très réticents.

L'UNSA ne met pas en cause ce dispositif, mais demande que des améliorations y soient apportées et que des inspecteurs soient associés à cette réflexion.

COMMENTAIRES DE L'UNSA

A priori, et sans préjuger de la suite, Stéphane TRAVERT a un contact facile et il s'est engagé à construire un dialogue social de qualité avec nos organisations syndicales indépendamment de nos divergences éventuelles.

L'UNSA ne doute pas un seul instant que le Ministre souhaite travailler pour la défense du service public et des agents. Pour autant, l'UNSA est en attente des annonces du Ministre de l'Action et des Comptes Publics lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 10 juillet 2017.

Mais, l'UNSA n'est guère optimiste, car nous savons déjà que les Ministères devront contribuer à l'effort annoncé par le Premier Ministre dans sa déclaration de Politique Générale devant les Parlementaires.

Néanmoins, vous pouvez compter sur l'UNSA pour apporter de nouvelles avancées en terme de carrière pour l'ensemble des agents lors de la rencontre avec le Ministre prévue d'ici la fin juillet.